



Macon, mercredi 29 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01945**Modifiant l'avis n° FR/2022/07157**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Travaux de tiers (au moyen d'une nacelle statique)**PONT de la RD51 - PK0.350 DERIVATION MACON-****S'annoncer par VHF (VOIE 10 - ANNONCE AUX VIGIES)
(tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 02/01/2023 à 07:00 au 30/06/2023 à 19:00**

o Saône

entre les pk 78 (MONTANTS PONT RD51 DERIVATION MACON) et pk 80
(PK 2 DERIVATION AVALANTS PONT RD51 MACON) - Toute la largeur de
la voie**Appel à la vigilance (Lors du franchissement de l'ouvrage)
(tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 02/01/2023 à 07:00 au 30/06/2023 à 19:00**

o Saône

au pk 79 (PONT RD 51 DERIVATION MACON (PK 0.350 DERIVATION)) -
Toute la largeur de la voie**Commentaire :**

Les usagers sont informés de la poursuite des travaux au moyen d'une nacelle négative statique sur le pont de la RD51 (Situé au sud de la dérivation de Macon, au PK dérivation 0.350).

La nacelle est déployée à l'aval du tablier en première phase, puis coté amont en seconde phase. Les emprises de la nacelle n'engagent pas le rectangle de navigation ou le tirant d'air. La nacelle est signalée par des feux flash.

Les usagers s'annonceront préalablement par VHF voie 10 à l'approche de l'ouvrage, notamment auprès des vigies du chantier afin que les personnels du chantier soient avisés de l'arrivée et du passage effectif des bateaux.

Les usagers observeront une vigilance particulière lors du franchissement de l'ouvrage.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

01/07/2023

Par délégation

Signé

Sébastien COLLARD